

Bactérie E.coli : rappel de steaks hachés vendus chez Leclerc, Auchan, Intermarché et Super U



Bactérie E.coli : rappel de steaks hachés vendus chez Leclerc, Auchan, Intermarché et Super U

Les lots commençant par 17178 et 17179, achetés entre le 27 juin et le 5 juillet, ne doivent pas être consommés.

L'entreprise de transformation Vignasse et Donney, filiale de la coopérative Vivadour, demande aux acheteurs de certains lots de steaks hachés sous la marque Belliande et Vignasse et Donney en formats : Barquettes sous atmosphère modifiée et poches sous-vide vendus chez Leclerc, Auchan, Intermarché et Super U et dans des boucheries de 5 départements du sud-ouest de les rapporter au lieu d'achat en raison d'une contamination par la bactérie E.coli.

Un contrôle a mis en évidence dans ces produits la présence d'Escherichia coli O157:H7 dans de la viande hachée vendue en barquettes ou sous vide, portant des numéros de lot commençant par 17178 et 17179, entre le 27 juin et le 5 juillet 2017, dans les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, le Gers, le Lot-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées, selon un communiqué publié mercredi.

La bactérie Escherichia coli O157:H7 peut entraîner dans la semaine qui suit la consommation de produits contaminés des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements, accompagnés ou non de fièvre. Ces symptômes peuvent être suivis de complications rénales sévères, principalement chez les enfants.

La société Vignasse et Donney, se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions au numéro de téléphone suivant: 05.59.13.06.54